

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2016

Président : François de MAZIÈRES (sauf délibérations n°2016-06-02)

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD (sauf délibérations n°2016-06-16 à 26 - pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAUT (sauf délibérations n°2016-06-01 et 02), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DÉBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON (sauf délibérations n°2016-06-13 à 26 - pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER (sauf délibération n°2016-06-19), M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-06-01 et 02 - pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL (sauf délibération n°2016-06-13), Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations n°2016-06-23 à 26), M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane Marie HERMANN,

Absents excusés :

M. Guy-Michel BEROCHE a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à Mme Laurence AUGERE,
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL,
M. Erik LINQUIER,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
Mme Marie DENAISON,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 20 juin 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 29 juin 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Budget supplémentaire : décision modificative n°1 du budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Exercice budgétaire 2016.

Opérations comptables : fixation de la durée d'amortissement des immeubles de rapport.

M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu les articles L.1612-11 et L.2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14 ;

Vu la délibération n°2016-03-05, du Conseil communautaire du 8 mars 2016 approuvant le budget primitif 2016 ;

Vu la délibération n°2016-03-08, du Conseil communautaire du 8 mars 2016 relative à la création et à la révision annuelle des autorisations de programme et crédits de paiement concernant les subventions de surcharge foncière, la réhabilitation de l'auditorium du conservatoire à rayonnement régional de Versailles et la participation à la réalisation du nouveau diffuseur de Vélizy-Villacoublay sous l'autoroute A86 ;

Vu la délibération n°2011-10-04, du Conseil communautaire du 5 octobre 2011 relative à la fixation de la durée d'amortissement de la construction de la pépinière d'entreprises ;

Vu la décision n°2014-12-08, du Président, du 3 décembre 2014 relative à la location à France Télévision de bureaux nus d'une surface de 82,05 m² et d'un garage situés au 6 avenue de Paris à Versailles ;

Vu la délibération n°2015-10-11, du Conseil communautaire du 13 octobre 2015 relative au transfert de la compétence eau de la commune de Bougival à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la précédente délibération n°2016-06-02 du Conseil communautaire du 27 juin 2016 approuvant le compte administratif 2015 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'administration générale et des finances du 8 juin 2016.

• **Un budget supplémentaire en équilibre**

Première décision modificative de l'année, le budget supplémentaire (BS) permet l'ajustement des crédits et l'inscription de dépenses et de recettes nouvelles. Il intègre également les résultats et les reports de la section d'investissement de l'année précédente (en dépenses et en recettes).

Il intervient après l'adoption :

- du budget primitif 2016, le 8 mars 2016,
- du compte de gestion et du compte administratif 2015, le 27 juin 2016.

Les tableaux ci-après retracent les reports de crédits 2015 ainsi que l'ensemble des ajustements des recettes et des dépenses de 2016.

Les principaux ajustements sont présentés ci-dessous.

1°) Une augmentation des recettes de fonctionnement de 10 563 468,68 €.

La principale recette de fonctionnement inscrite dans le budget supplémentaire est le résultat reporté en fonctionnement (9 920 422,90 €).

Hors résultat reporté, il convient, par ailleurs, d'augmenter légèrement les recettes de fonctionnement (616 118 €) correspondant :

- à une subvention du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) pour le soutien à la collecte sélective du second semestre 2015 (355 000 €),
- à un ajustement de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) suite à la notification fiscale du produit 2016 (261 118 €),
- à une reprise de l'excédent de fonctionnement du budget eau potable de la commune de Bougival (26 927,78 €), compensée par une dépense de même montant visant à transférer l'excédent au Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC).

2°) Une augmentation des dépenses de fonctionnement de 4 978 195,85 €

L'augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique par :

- la prise en charge exceptionnelle de 50 % de la part des communes du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'année 2016 (4 090 413 €),
- la régularisation de l'attribution de compensation de Saint-Cyr-l'École pour la période du 1er septembre 2015 au 31 décembre 2015 suite au détransfert de l'activité d'enseignement musical de l'Amicale Laïque (41 342 €),
- des dépenses pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (567 000€) essentiellement liée à des factures 2015 qui n'ont pu être rattachées en fin d'année,
- des études pour la compétence transports (175 000 €) : stationnement à la gare de Fontenay-le-Fleury, comité de pôle des gares de la Société du Grand Paris, mise à jour de l'étude de circulation sur le canton de Saint-Cyr et mesure de la circulation en partenariat avec VEDECOM,
- l'attribution d'une subvention à l'Association locale d'énergie et du climat (18 000 € pour un semestre) pour promouvoir l'isolation énergétique des habitations et l'acquisition de données sur l'habitat (5 000 €),
- des dépenses pour la compétence développement économique (41 500 €) permettant la réalisation d'une étude sur l'impact local du tissu des entreprises et pour des actions de promotion de Versailles Grand Parc,
- un ajustement du montant du prélèvement pour l'emploi de personnel handicapé (10 460 €) et des remboursements des sommes indûment perçues (2 553,07 €),
- le transfert de l'excédent de fonctionnement du budget eau potable de la commune de Bougival au SMGSVESC (26 927,78 €).

3°) Une augmentation de l'autofinancement de 5 585 272,83 €.

Les ajustements de recettes et de dépenses de l'exercice 2016 permettent de générer un virement complémentaire vers la section d'investissement à hauteur de 4 185 272,83 €.

Un complément de 1 400 000 € est nécessaire pour financer la dotation aux amortissements, qui contribue également à l'autofinancement.

4°) Une augmentation pour l'investissement de 7 352 278,74 € hors reports 2015.

Le budget supplémentaire réintègre les dépenses d'investissement engagées non mandatées, dénommées « restes à réaliser », constatées par le Président de Versailles Grand Parc au 31 décembre 2015.

Les restes à réaliser de 2015 reportés sur l'exercice 2015 s'élèvent à :

- 10 518 946,72 € pour les dépenses d'investissement ;
- 3 051 056,42 € pour les recettes d'investissement.

Le besoin de financement des restes à réaliser 2015 (-7 467 890,30 €) est financé par l'excédent de la section d'investissement (+ 8 038 290,58 €) sans recours à l'excédent de la section de fonctionnement.

Après financement des restes à réaliser, la section d'investissement reste excédentaire de 570 400,28 €.

En recettes, des crédits supplémentaires sont inscrits (+7 277 644,07 €) correspondant principalement :

- à l'excédent de la section d'investissement constaté au 31 décembre 2015 (570 400,28 €),
- au virement complémentaire de la section de fonctionnement (4 185 272,83 €),
- à la dotation complémentaire aux amortissements (1 400 000 €),
- aux subventions notifiées par le Département (350 000 €) et la Région (721 800 €) pour la construction de la piste cyclable dans la Plaine de Versailles,
- à l'annulation des mandats passés pour les travaux de l'école de musique de Bois d'Arcy, afin de permettre leur réimputation (50 170,96 €),

- à une reprise de l'excédent d'investissement du budget eau potable de la commune de Bougival (74 634,67 €), compensée par une dépense de même montant visant à transférer l'excédent au Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC).

En dépenses, des crédits supplémentaires sont inscrits (+7 277 644,07 €) pour :

- le versement des subventions de surcharge foncière (2 089 843,81 €) attribuées conformément à l'échéancier des autorisations de programme votés (AP n°2015-001 et AP n°2015-002),
- la poursuite du déploiement de la vidéoprotection (1 400 000 €),
- le versement de fonds de concours aux communes (1 300 000 €) correspondant au retour incitatif aux communes contribuant à la croissance de la fiscalité intercommunale en 2016,
- la construction de la piste cyclable sur la Plaine de Versailles (1 013 000 €),
- le transfert de l'excédent d'investissement du budget eau potable de la commune de Bougival au SMGSVESC (74 634,67 €).
- l'acquisition de matériels et de travaux d'entretien dans les bâtiments pour le fonctionnement courant des services (1 474 800,26 €).

Plus précisément, les dépenses d'acquisitions et de travaux (1 474 800,26 €) se décomposent entre :

- l'acquisition de points d'apport volontaire (200 000 €) et de bacs d'ordures ménagères (200 000 €),
- le versement de fonds de concours aux communes pour l'aménagement de pistes cyclables (150 000 €) et les travaux de voiries accompagnant le déploiement d'Autolib (150 000 €),
- la participation à la piste cyclable sur la route départementale RD 938 (266 000€),
- la participation aux nouveaux panneaux de la gare de Fontenay-le-Fleury qui devient « Fontenay-le-Fleury Bois d'Arcy » (50 000 €), afin de favoriser l'implantation d'entreprises et d'habitants sur la commune de Bois d'Arcy,
- la participation aux études de la création du diffuseur de l'autoroute A86 (35 000€) conformément à l'autorisation de programme AP n°2016-003 votée,
- l'acquisition de caméras thermiques (10 000 €) qui seront mises à disposition des particuliers par l'intermédiaire de l'Association locale d'énergie et du climat,
- l'acquisition d'instruments de musique (60 000 €) et divers travaux sur l'auditorium du CRR de Versailles et sur l'école de musique de Bois d'Arcy (165 000 €),
- l'acquisition de matériels (188 800,26 €) : informatique et dispositifs de signalétique (totems) sur les zones d'activité.

Il est également prévu des modifications sans impact budgétaire visant à régulariser l'imputation comptable des crédits de travaux portant sur des équipements mis à disposition par les communes (conservatoires et chemins ruraux destinés à accueillir une piste cyclable).

- **Opérations comptables : fixation de la durée d'amortissement des immeubles de rapport.**

Lors de l'acquisition de l'Hôtel des gendarmes au 6 avenue de Paris, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a affecté à la location une surface de bureaux nus de 82,05 m² à France Télévision.

Conformément à l'instruction comptable M14, il convient de fixer une durée d'amortissement pour les immeubles rapportant des revenus à la collectivité.

L'instruction comptable prévoit une durée d'amortissement comprise entre 15 et 30 ans pour les agencements et aménagements de terrains.

Le Conseil communautaire avait fixé le 5 octobre 2011 la durée d'amortissement de la construction de la pépinière d'entreprises à 30 ans, ce qui correspondait à la durée du bail à construction.

Il est proposé au Conseil communautaire de retenir la durée de 30 ans pour l'amortissement des immeubles de rapport.

L'amortissement des 82,05 m² de bureaux nus à l'Hôtel des gendarmes débutera au 1^{er} janvier 2016.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'adopter le budget supplémentaire du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2016 tel que présenté dans la maquette réglementaire annexée et en synthèse dans les tableaux ci-joints ;*
- 2) *de préciser que le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est voté par chapitre ;*
- 3) *de fixer une durée d'amortissement de 30 ans pour les immeubles de rapport de Versailles Grand Parc ;*
- 4) *précise que les durées d'amortissement de l'ensemble des immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :*

Compte	Catégorie de biens	Sous-catégorie de biens	Durée d'amortissement
Tous comptes	Biens de faible valeur : < 500 €		1 an
2031 2087	Frais d'études non suivis de travaux		5 ans
2033 2087	Frais d'insertion non suivis de travaux		1 an
2051 2087	Logiciels	Logiciel bureautique (office...)	2 ans
		Logiciel de production (application, site internet et licence)	5 ans
2051	Droit d'usage irrévocable de la fibre optique		15 ans
204...1	Subvention d'équipement versée	Subvention portant sur du mobilier, du matériel et des études	5 ans
204...2		Subvention portant sur des bâtiments ou des installations	15 ans
204...3		Subvention portant sur des infrastructures d'intérêt national	30 ans
204...		Subvention de faible valeur : montant <ou = 10 000 €	1 an
2135	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		10 ans
21318 2141	Construction de pépinière d'entreprises		30 ans
2132	Immeubles de rapport		30 ans
214...	Constructions sur sol d'autrui		Durée du bail à construction
2152	Installations de voirie	Système de vidéoprotection	20 ans

21578 21757	Outillage de voirie	Points d'apport volontaire	10 ans
2182 21782	Matériel de transport	Deux roues	5 ans
		Véhicules légers	7 ans
		Véhicules utilitaires	8 ans
		Matériel de nettoyage et de salage	8 ans
		Poids lourds et gros engins	10 ans
2183 21783	Matériel informatique	Micro-ordinateurs, portables, périphériques et accessoires	4 ans
		Serveurs	5 ans
2183 21783	Matériel de bureau	Matériel administratif (chariot de portage, destructeur de document...)	4 ans
		Matériel de reproduction (copieur, plieuse, mise sous pli)	4 ans
		Matériel de communication (téléphone, fax, autocom mutateur et casque)	5 ans
		Moyens d'impression (imprimante)	3 ans
		Gros moyens d'impression (copieur de reproduction)	5 ans
2184 21784	Mobilier		10 ans
2185	Cheptel	Chiens de garde	4 ans
2188 21788	Autres immobilisations corporelles	Matériel de collecte des déchets : bacs roulants, conteneurs d'apports volontaires	10 ans
		Clavier à cordes	15 ans
		Instrument dont la valeur est supérieure ou égale à 5 000 €	10 ans
		Instrument dont la valeur est inférieure à 5 000 € et supérieure ou égale à 500 €	5 ans
		Matériel électrique d'amplification	5 ans
		Matériel audiovisuel (vidéoprojecteur, TV, appareil photo, micro, enceintes, lecteur CD/DVD, mini chaîne hi-fi)	5 ans
		Autres	7 ans

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Pour les points 1) à 3):

Nombre de présents : 74

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 78 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 voix contre de M. Simeoni, 1 abstention de M. de Saint-Sernin)

Pour le point 4):

Nombre de présents : 74

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 77 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté
à l'unanimité des suffrages exprimés
(1 abstention de M. Simeoni et 1 abstention de M. de Saint-Sernin)

Pour le Président,
Par délégation,



OLIVIER BERTHELOT
Directeur général des services

budget supplémentaire année 2016 de VGP

SECTION DE FONCTIONNEMENT							Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT							10 563 468,68 €	10 563 468,68 €	
Chap.	Article	Fonc.	Gest.	Dest.	Décl. Dir°				
Chapitre 002 : Report à nouveau								9 920 422,90 €	
002	002	01	C2010			Résultat de fonctionnement reporté		9 920 422,90 €	
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION FONCTIONNEMENT							10 563 468,68 €	643 045,78 €	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT							4 978 195,85 €		
Chapitre 011 : Charges de fonctionnement général							763 960,00 €		
011	6227	020	D3200	C2000		Frais d'acte et de contentieux	5 000,00 €		Affaires juridiques : complément pour la gestion de divers contentieux sur les PAV
011	617	90	C21500	C21500	E00ER	Frais d'études	20 000,00 €		Développement économique : étude sur l'impact local du tissu des entreprises
011	6233	90	C21500	C21500	E03PRO	Foires et expositions	20 000,00 €		Développement économique : complément pour la participation au salon du SIMI
011	6256	90	C21500	C21500	E03PRO	Frais de mission	1 500,00 €		Développement économique : frais de déplacement dans le cadre de la mise en place de la norme "Aménagement durable des quartier d'affaires"
011	617	815	C2130	C2130		Frais d'études	140 000,00 €		Transports : étude de stationnement gare de Fontenay (50 k€), comité de pôle gares de la Société du Grand Paris (70 k€), EGIS canton de St Cyr (15 k€), mesure de circulation VEDECOM (5 k€)
011	611	812	C2300	C2300	O4VALOTR	Prestation de services	275 000,00 €		Environnement : collecte sélective du 2nd semestre 2015 au SYCTOM, compensée par une recette (voir 74758)
011	6156	812	C2300	C2300	O1PCOLBA	Maintenance	20 000,00 €		Environnement : Entretien des bacs : prévu au BP : 42 k€, augmentation suite au retrait des bacs verre non estimé
011	6238	812	C2300	C2300	O1PCOLSA	Divers	132 000,00 €		Environnement : Précollecte en sacs : Livraison et distribution des sacs début novembre : facture 2015 non rattachés faute de crédits
011	611	812	C2300	C2300	O2COLLVIL	Prestation de services	100 000,00 €		Environnement : collecte des déchets des villes : extension de la collecte des déchets végétaux par avenant
011	611	812	C2300	C2300	O4VALOCO	Prestation de services	27 000,00 €		Environnement : compostage des déchets végétaux suite à l'intégration du Chesnay et de Vélizy
011	6228	812	C2300	C2300	O6COMMP	Rémunérations divers	5 000,00 €		Environnement : sensibilisation : complément de droit d'auteur chapiteau vert et prise en charge du bus
011	60636	812	C2300	C2300	O7DIVR	Vêtements de travail	3 000,00 €		Environnement : équipement de protection individuel
011	6182	70	C2120	C2120		Abonnements, documentation	5 000,00 €		Habitat : achat de données
011	637	020	C2140	B1240		Autres impôts et taxes	10 460,00 €		Ressources Humaines : complément pour le prélèvement relatif à l'emploi de personnel handicapé

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
						Dépenses	Recettes	Commentaires	
Chap. 014 : Atténuations de produit						4 131 755,00 €			
014	73925	01	C2010			Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	4 090 413,00 €		Finances : répartition dérogatoire du FPIC : prise en charge de 50 % de la part des communes prélevées
014	73928	01	C2010			Autres reversements de fiscalité	41 342,00 €		Finances : attribution de compensation de Saint-Cyr : régularisation de 2015 suite au détransfert de l'école de musique
Chap. 65 : Autres charges de gestion						20 553,07 €			
65	6574	70	C2120			Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé	18 000,00 €		Habitat : subvention à l'Association Locale d'Energie et du Climat (ALEC) de St Quentin en Yvelines
65	658	01	C2010			Autres charges de gestion	2 553,07 €		Remboursements à divers tiers suite à des trop perçus
Chap. 67 : Autres charges exceptionnelles						61 927,78 €			
67	67443	815	C2130	C2130		Subvention aux fermiers et concessionnaires	35 000,00 €		Transports : renfort réseau Transdev à la Celle-Saint-Cloud mis en service en septembre (100 k€ en année pleine)
67	678	01	C2010			Autres charges exceptionnelles	26 927,78 €		Transfert de l'excédent de fonctionnement du budget eau potable de la commune de Bougival au SMGSEVESC (compensée par une recette de même montant)
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT						5 585 272,83 €			
Chap. 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections						1 400 000,00 €			
042	6811	01	C2010			Opération d'ordre de transfert entre sections	1 400 000,00 €		Finances : complément pour l'amortissement des subventions versées
Chap. 023 : Virement vers la section de fonctionnement						4 185 272,83 €			
023	023	01	C2010			Virement à la section d'investissement	4 185 272,83 €		
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT							643 045,78 €		
Chap. 73 : Impôts et Taxes							261 118,00 €		
73	73113	01	C2010			Taxe sur les surfaces commerciales		261 118,00 €	Finances : ajustement suite à la notification
Chap. 74 : Dotations et participations							355 000,00 €		
74	74758	812	C2300	C2300	O4VALOSC S	Participation autres groupements		355 000,00 €	Environnement : soutien du SYCTOM à la collecte sélective du 2nd semestre 2015
Chap. 74 : Produits exceptionnels							26 927,78 €		
77	7788	01	C2010			Produits exceptionnels divers		26 927,78 €	Reprise de l'excédent de fonctionnement du budget eau potable de Bougival (compensée par une dépense de même montant)

budget supplémentaire année 2016 de VGP									
SECTION D'INVESTISSEMENT									
TOTAL SECTION d'INVESTISSEMENT							Dépenses	Recettes	Commentaires
							17 871 225,46 €	17 871 225,46 €	
TOTAL ELEMENTS CA 2015							10 518 946,72 €	11 089 347,00 €	
RESULTAT DE CLOTURE								8 038 290,58 €	compte 001
RAR DEPENSES							10 518 946,72 €		
RAR RECETTES								3 051 056,42 €	
AFFECTATION DU RESULTAT									compte 1068
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION D'INVESTISSEMENT							7 352 278,74 €	6 781 878,46 €	
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT							7 352 278,74 €		
Chap	Article	Fonc.	Gest.	Dest.	Prog.				
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves							74 634,67 €		
10	1068	01	C2010			Excédents de fonctionnement capitalisés	74 634,67 €		Transfert de l'excédent d'investissement du budget eau potable de la commune de Bougival au SMGSEVESC (compensée par une recette de même montant)
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versés							3 363 014,77 €		
204	20422	70	C2120	C2120	DSURF ON019	Subvention d'équipement versé aux personnes de droit privé pour des bâtiments	2 089 843,81 €		Habitat : solde des crédits de paiement 2016 pour les subventions de surcharge foncière attribuées de 2007 à 2015 (AP n°2015-001 et n°2015-002)
204	204132	824	C2110	C2110	DSUBEX 071	Subvention d'équipement versé au département pour des installations	35 000,00 €		Aménagement : crédits de paiement 2016 pour la participation au diffuseur de l'A86 (AP n°2016-003)
204	2041412	815	C2130	C2130	AFONC OM057	Subvention d'équipement versée aux communes membres du GFP pour des bâtiments	150 000,00 €		Transports : fonds de concours pour l'aménagement d'emplacements Autolib
204	2041412	01	C2110		AFONC OM074	Subvention d'équipement versée aux communes membres du GFP pour des bâtiments	1 300 000,00 €		Finances : fonds de concours liés au retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale de Versailles Grand Parc
204	2041641	815	C2130	C2130	DSUBEX 073	Subvention d'équipement versé à un EPIC pour du matériel	50 000,00 €		Transports : changement de nom de la gare de Fontenay en "Fontenay-Bois d'Arcy" sur les panneaux
204	2041412	311	C2200	C2110	BCULT0 34	Subvention équipement autres organismes publics	-261 829,04 €		Finances : modification d'imputation des crédits pour les travaux école de musique de Bois d'Arcy (voir 2317)
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles							-260 220,70 €		
20	2051	824	B1300	C2410	CANNU EL182	Logiciels	108 000,00 €		DSI : Acquisition licence entreprise ELA pour l'utilisation des outils ArcGis pour VGP et les communes
20	2031	311	F5400	C2240	AEQUIC U048	Frais d'études	-368 220,70 €		Finances : modification d'imputation des crédits pour les travaux de l'auditorium du CRR de Versailles

SECTION D'INVESTISSEMENT									
							Dépenses	Recettes	Commentaires
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles							27 373,53 €		
21	2188	812	C2300	C2300	CANNU EL001	Autres immobilisations	200 000,00 €		Environnement : bacs : demande initiale au BP
21	21578	812	C2300	C2300	CANNU EL003	Outils de voirie	200 000,00 €		Environnement : points d'apport volontaire : demande initiale au BP
21	2188	70	C2120	C2220	CSPECI F072	Autres immobilisations	10 000,00 €		Habitat : caméras thermique pour mise à disposition aux particuliers
21	2188	311	C2240	C2240	CANNU EL004	Autres immobilisations	60 000,00 €		Enseignement musical : instruments de musique
21	2152	020	A0500	C2000	CSPECI F016	Installations de voirie	9 000,00 €		Communication : signalétique entrée d'agglomération
21	2152	812	A0500	C2300	CSPECI F016	Installations de voirie	1 000,00 €		Communication : signalétique déchèterie
21	2152	90	A0500	C21500	CSPECI F016	Installations de voirie	50 000,00 €		Communication : signalétique totems zones d'activité
21	2183	311	B1300	C2240	CANNU EL181	Matériel informatique	1 500,00 €		DSI : matériel informatique pour les services
21	2183	020	B1300	B1300	CANNU EL181	Matériel informatique	17 550,00 €		
21	21318	311	F5100	C2240	BCULT0 33	Constructions autres bâtiments publics	-428 668,85 €		Finances : modification d'imputation des crédits pour les travaux du CRR de Versailles (voir 2317)
21	21318	311	F5100	C2220	BCULT0 33	Constructions autres bâtiments publics	-21 000,00 €		Finances : modification d'imputation des crédits pour les travaux de l'école de musique de Jouy (voir 2317)
21	21318	311	F5100	C2250	BCULT0 33	Constructions autres bâtiments publics	-12 000,00 €		Finances : modification d'imputation des crédits pour les travaux du conservatoire de Viroflay (voir 2317)
21	21318	020	F5100	C2000	BBATPU B031	Constructions autres bâtiments publics	-1 000,00 €		Finances : modification d'imputation des crédits pour les travaux du siège de VGP (voir 2313)
21	2135	812	C2300	C2300	BAMUR0 29	Installations générales	-43 600,00 €		Finances : modification d'imputation des crédits pour les travaux des déchèteries (voir 2317 et 2315)
21	2141	90	F5100	C21501	BEQUIE C032	Constructions sur sol d'autrui	-15 407,62 €		Finances : modification d'imputation des crédits pour les travaux de la pépinière (voir 2314)
Chapitre 23 : Travaux en cours							2 755 476,47 €		
23	2317	311	F5400	C2240	AEQUIC U048	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	471 000,00 €		Enseignement musical : crédits de paiement 2016 pour l'auditorium du CRR de Versailles (AP n°2016-002)
23	2313	020	F5100	C2000	BBATPU B031	Constructions autres bâtiments publics	1 000,00 €		Finances : nouvelle imputation des crédits pour les travaux du siège de VGP votés au BP 2016
23	2314	90	F5100	C21501	BEQUIE C032	Constructions sur sol d'autrui	15 407,62 €		Finances : nouvelle imputation des crédits pour les travaux de la pépinière votés au BP

SECTION D'INVESTISSEMENT								Dépenses	Recettes	Commentaires
23	2315	812	C2300	C2300	BAMUR0 29	Installations techniques	17 900,00 €		Finances : nouvelle imputation des crédits pour les travaux de la déchèterie de Bois d'Arcy	
23	2317	812	C2300	C2300	BAMUR0 29	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	39 500,00 €		Finances : nouvelle imputation des crédits pour les travaux des déchèteries du Chesnay et de Vélizy votés au BP 2016 + complément pour des travaux de sécurité	
23	2317	311	C2200		BCULT0 34	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	312 000,00 €		Finances : nouvelle imputation des crédits pour les travaux école de musique de Bois d'Arcy votés + complément lié à la TVA	
23	2317	311	F5100	C2240	BCULT0 33	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	428 668,85 €		Finances : nouvelle imputation des crédits pour les travaux de gros entretien du CRR de Versailles votés (BP+reports)	
23	2317	311	F5100	C2220	BCULT0 33	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	21 000,00 €		Finances : nouvelle imputation des crédits pour les travaux de l'école de musique de Jouy votés au BP 2016	
23	2317	311	F5100	C2250	BCULT0 33	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	12 000,00 €		Finances : nouvelle imputation des crédits pour les travaux du conservatoire de Viroflay votés au BP 2016	
23	2317	822	C2140		ADEPUR 041	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 437 000,00 €		Piste cyclable sur la plaine de Versailles (partie Saint-Cyr, Fontenay, Rennemoulin)	
Chapitre 458117 : Opération sous mandat raccordement piste cyclable RD938 à Toussus							70 000,00 €			
458117	458117	822	C2140		ADEPUR 065	Opération sous mandat raccordement piste cyclable RD938 à Toussus	70 000,00 €		Circulations douces : raccordement à l'entrée de Toussus-le-Noble	

SECTION D'INVESTISSEMENT								Dépenses	Recettes	Commentaires
Chapitre 458118 : Opération sous mandat Piste cyclable Plaine de Versailles (partie Villepreux)								276 000,00 €		
458118	458118	822	C2140		ADEPUR 041	Opération sous mandat piste cyclable Plaine de Versailles (partie Villepreux)	276 000,00 €		Piste cyclable sur la plaine de Versailles (partie Villepreux)	
Chapitre 458120 : Opération sous mandat Plan vélo								-700 000,00 €		
458118	458118	822	C2140		ADEPUR 041	Opération sous mandat : plan vélos	-700 000,00 €		Finances : nouvelle imputation des crédits pour la piste cyclable sur la plaine de Versailles (partie Saint-Cyr, Fontenay, Rennemoulin)	
Opération-chapitre n° 110 : Mise en place de la vidéoprotection								1 400 000,00 €		
0110	2315	110	C2400		AAMUR0 39	installations en cours	1 400 000,00 €		Videoprotection	
Opération-chapitre n° 312 : Pistes cyclables								346 000,00 €		
204	2041412	822	C2140		AFONC OM058	Subvention d'équipement versée aux communes	150 000,00 €		Circulations douces : fonds de concours aux communes pour les pistes urbaines	
204	204132	822	C2140		ADEPUR 065	Subvention d'équipement au département	196 000,00 €		Circulations douces : participation à la piste cyclable sur la RD938	
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors virement)									2 596 605,63 €	
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves									74 634,67 €	
10	1068	01	C2010			Excédents de fonctionnement capitalisés		74 634,67 €	Reprise de l'excédent d'investissement du budget eau potable de la commune de Bougival (compensée par une dépense de même montant).	
Chapitre 13 : Subventions d'investissement									1 071 800,00 €	
13	1312	822	C2140		ADEPUR 041	Subvention d'équipement transférable de la Région		721 800,00 €	Circulations douces : subvention Région piste cyclable Plaine de Versailles	
13	1313	822	C2140		ADEPUR 041	Subvention d'équipement transférable du Département		350 000,00 €	Circulations douces : subvention Département piste cyclable Plaine de Versailles	
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versés									50 170,96 €	
204	2041412	311	C2200		BCULT0 34	Subventions versées aux communes membres sur des bâtiments		50 170,96 €	Finances : transfert sur la nature 2317 des dépenses mandatées en 2014 pour les travaux de l'école de musique de Bois d'Arcy	
Chapitre 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS									1 400 000,00 €	
040	280422	01	C2010			Amortissement des subventions versées aux organismes de droit privé pour des bâtiments		1 400 000,00 €	Finances : complément amortissement des subventions versées	
Chapitre 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT									4 185 272,83 €	
021	021	01	C2010			Virement de la section de fonctionnement		4 185 272,83 €		



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016_06_03

Résumé de l'acte : Budget supplémentaire : décision modificative n°1 du budget de la communauté ...

Date de décision : 27/06/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 7.1. Decisions budgetaires

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 29/06/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160627-2016_06_03-DE

Pièces jointes :

2016-06-03 - Budget Supplémentaire-DM1 2016.pdf

2016-06-03 - BS DM1 2016 annexe - pages de signatures.pdf

Historique :

29/06/2016 17:21:28	Reçu	Armelle Salvador
29/06/2016 17:22:22	En cours de transmission	
29/06/2016 17:23:17	Transmis en Préfecture	
29/06/2016 17:25:42	Accusé de réception reçu	

